Département des transports de la ville de New York (New York City Department of Transportation, NYCDOT)

## Permis de stationnement du clergé Demande



## **NOTICE GÉNÉRALE**

Le NYCDOT délivre des permis annuels de stationnement aux organisations ou associations religieuses donnant aux membres de leur clergé l'autorisation de stationner dans certaines zones de « Stationnement interdit » désignées par des panneaux, pendant une durée limitée.

Une organisation ou une association religieuse dont les membres du clergé travaillent au moins vingt heures par semaine pour officier ou présider des offices d'une organisation ou d'une association religieuse, quelle que soit sa dénomination, peut déposer une demande de permis de stationnement.

Un permis est délivré à un lieu de culte et peut citer jusqu'à trois (3) immatriculations. Le permis est valable un an. Des documents de renouvellement seront envoyés par courrier postal deux mois avant la date d'expiration du permis.

## Processus de demande

Pour déposer une demande de permis de stationnement, l'organisation ou l'association religieuse pour laquelle la personne du clergé officie doit adresser sa demande au Permits & Customer Service (Service des permis et service clientèle), en joignant les documents demandés. Ces documents doivent justifier le statut d'organisation religieuse du lieu de culte et son utilisation à des fins de services religieux. Les représentants du culte dont le numéro d'immatriculation sera cité sur le permis doivent fournir les justificatifs concernant les données du véhicule et leur statut de représentant(e) du culte. Le délai de traitement d'une demande approuvée accompagnée de tous ses justificatifs est de dix jours ouvrés.

## Vous devez joindre à votre demande une copie des documents énumérés ci-dessous.

- 1. Un acte constitutif de l'État de New York ou une lettre délivrée par les autorités fiscales américaines (Internal Revenue Service, IRS) du Département des finances (Department of Treasury) des États-Unis confirmant que le lieu de culte bénéficie d'une exonération fiscale conformément à l'article 501c.(3).
- 2. Un titre de propriété ou un bail confirmant que l'organisation religieuse utilise les locaux principalement comme lieu de culte ; ou une déclaration écrite authentifiée du (de la) propriétaire des locaux attestant qu'il (elle) a donné son autorisation à l'organisation religieuse pour utiliser les locaux comme lieu de culte, s'il est impossible de trouver un acte de propriété ou un bail.
- 3. Une attestation d'occupation précisant que les locaux sont classés dans le groupe d'occupation F-1(b) conformément au Code de la construction de la ville de New York ou, UNIQUEMENT pour les locaux bâtis avant 1938, une lettre authentifiée accompagnée d'un justificatif sur papier officiel à entête du lieu de culte, précisant l'année de construction des locaux, ainsi que le numéro du bloc et du lot.
- 4. Le permis de conduire en cours de validité de chacun des représentants du culte auxquels doit être attribué un permis.
- 5. Une carte d'immatriculation d'un véhicule de tourisme en cours de validité ou un justificatif de location à long terme (le cas échéant) pour chaque véhicule qui devra être couvert par le permis.
- 6. Une attestation d'assurance en cours de validité pour chaque véhicule qui devra être couvert par le permis.
- 7. Un justificatif du statut de représentant(e) du culte de chaque représentant(e) devant être affecté(e) au permis. Fournir une copie du certificat d'ordination avec une traduction authentifiée si le certificat n'est pas en anglais.
- 8. Fournir une déclaration authentifiée du (de la) représentant(e) du culte attestant qu'il (elle) travaille au minimum vingt heures par semaine pour le compte de chaque organisation ou association religieuse.

	Demande	de permis	de statio	nnement du clergé		
Lieu de culte :						
Nom de l'organisation	on religieuse					
Adresse						
/ille			État		Code postal	
N° d'exonération fiscale de l'IRS			Personne à contacter			
éléphone Télécopie		pie	Adresse électronique			
	EUL PERMIS DE STATIONNI remplissant les critères d'ac	dmissibilité			éros d'immatriculation sera déliv	
VÉHICULE 1	Nom du (de la) représentant(e) du culte Adresse					
					Téléphone	
					Marque	
VÉHICULE 2					_Adresse	
					Téléphone	
					Marque	
VÉHICULE 3					_Adresse	
					Téléphone	
					Marque	
admissible, qui doit admissibles. Si le pr levront être résolue REMARQUE: aucu	ropriétaire possède plusieurs vons es avant qu'un permis de station	issuré à sor éhicules im nnement ar I <b>n quelcon</b>	n nom. Les nmatriculés nnuel du c <b>que véhic</b>	s véhicules immatric s au même nom, tou lergé puisse être dé ule faisant l'objet	culés au nom d'un tiers ne sont pas utes les citations à comparaître elivré. d'une citation à comparaître en co	
	Veuillez lire les info	ormations	suivantes	avant de signer la	a demande.	
demande sont titula dans le cadre de le compes funèbres ou Je comprends qu'ul associés au permis	ires d'un permis de conduire e eurs fonctions officielles sur le u dans un hôpital dans le cadre ne fausse déclaration dans le	en cours de lieu de cul e desdites fo cadre de l er des poul	validité et Ite cité da onctions. Ia présent rsuites péi	que seuls ces men ns la présente den e déclaration entra	rmis dans le cadre de la présente nbres du clergé utiliseront ce permis nande, dans les établissements des înera la révocation des privilèges ement des transports (Department	

Date \_\_\_\_\_

30-30 Thomson Avenue, 2nd Floor, Long Island City, NY 11101 Téléphone : 646 892 1428 Téléscripteur : 212 504 4115

En cas de questions, contacter NYC DOT, Permits & Customer Service

Nom de l'agent \_\_\_\_\_\_Signature \_\_\_\_\_